

Procès-verbal No 2023.02

Date	31 mai 2023
Rencontre	avec les villageoises et les villageois de Chandolin et de Vuisse
Lieu	places de parc au cœur du village de Chandolin
Durée	de 19h30 à 21h25
Présidée par	Dumoulin Sylvain
Présents	Dumoulin Sylvain – Reynard Vincent – Aymon Valentin – Cretton Jean Marie – Degen Vincent – Héritier Aline – Liand Dominique – Luyet David – Pignat Lucien – Zuchuat Marie - Lamon-Courtine Nathalie

M. le Président salue les quelques 45 personnes du village de Chandolin et du hameau de Vuisse qui ont répondu présentes à cette septième rencontre du Conseil communal avec les villageoises et les villageois de la Commune.

Cette rencontre est la dernière du tournus qui avait été instauré en 2019 par le Conseil communal, mais freiné pendant deux ans par le Covid.

M. le Président souligne que la séance extra-muros du Conseil communal qui vient de se terminer, s'est très bien déroulée malgré qu'elle ne disposât pas du confort habituel de la salle du Conseil communal, plus particulièrement l'accès à internet.

D'ailleurs, lors de cette séance, le Conseil communal a décidé de poursuivre avec ces rencontres de villages qui se dérouleront chaque semestre, avec Ormône en automne 2023 et Roumaz au printemps 2024, les deux villages rencontrés avant le Covid. L'écho de ces rencontres est très positif autant du côté des villageoises et des villageois que du côté de l'autorité.

1 Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages, pour un temps d'échange, de discussion, relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est ressorti :

- des forces
 - o manifestations (Fête-Dieu)... cela s'est confirmé avec l'anniversaire des 500ans de l'église qui a été unanimement salué
 - o vie de village
 - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
 - o ambiance conviviale
- des peurs
 - o perte d'identité
 - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)

- perte de l'esprit convivial
- devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion - Savièse, après les villes et autres grandes communes, est la 13ème en terme de population et la 100ème en terme d'emploi) c'est la volonté du Conseil communal de développer le tissu économique.

Jusqu'à cette législature, aucune autorité ne s'occupait de ces thématiques. Un dicastère a été créé et a été attribué à une autorité. Cela permet, entre autres, de disposer d'un lien avec les sociétés, tant culturelles que sportives voire autres.

- des faiblesses
 - manque de lieux de rencontre, beaucoup de constructions au détriment des espaces villageois – ces espaces sont réduits voire abandonnés
 - mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ⇒ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à **INTEGRER** les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINÉS** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des **SYNERGIES** entre les différents **ACTEURS SOCIAUX** de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des **LIEUX DE RENCONTRES** et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

- **Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires**
Sur proposition des citoyens, des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux événements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.
Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune
- **Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »**
A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.
Responsabilité : commune, villages

Un catalogue de mesures a été établi permettant de monitorer le plan directeur communal Savièse 2030. A ce jour, sur les 91 mesures fixées, environ le 44% a été réalisé. Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.

Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises.

Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législature.

2 Conseil communal

M. le Président présente les membres du Conseil communal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal menées durant l'année 2022 :

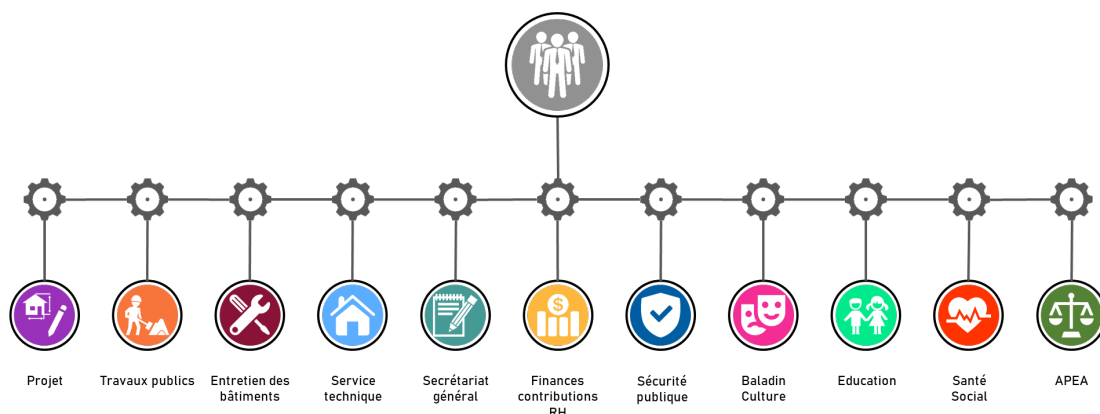
- 21 séances ordinaires, précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique.
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00.

- 1'166 objets sont portés à l'ordre du jour qui aboutissent à 1'166 décisions.
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement.
- 2 assemblées primaires ordinaires accompagnées parfois d'une assemblée primaire extraordinaire.

Sans tenir compte des séances de commissions et des représentations, le taux d'activité d'une autorité communale correspond environ à un 10%, uniquement pour les séances du Conseil communal et leur préparation.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 136 collaborateurs correspondant à 93.94 EPT, dont 6 apprentis et 2 stagiaires.



Projet – 1.8 EPT – 2 coll.

- études / chantiers
- planification et suivi financier

Travaux publics – 18.63 EPT – 20 coll.

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable

Entretien des bâtiments – 15.85 EPT – 22 coll. – 2 app.

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.0 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre
- Mobilité / Energie

Secrétariat général – 4.8 EPT – 7 coll. – 1 app. – 1 stag.

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

Finances, contributions, RH – 7.0 EPT – 9 coll. – 1 app.

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale

- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.

Sécurité publique – 5.6 EPT – 6 coll.

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture – 2.95 EPT – 6 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

Education – 29.91 EPT – 56 coll. – 2 app. – 1 stag. (sans les enseignants)

- Écoles
- Structure d'accueil
- Bibliothèque

Santé / Social – 1.7 EPT – 2 coll.

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales
- Jeunesse / Animation

A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil communal opère, collabore avec un chef de service, structure optimale pour avancer avec les projets.

4 Evolution de la population 1900 - 2020

La population saviésanne a d'abord évolué progressivement de 1900 à 1960, passant de 2'259 habitants à 3'203 habitants.

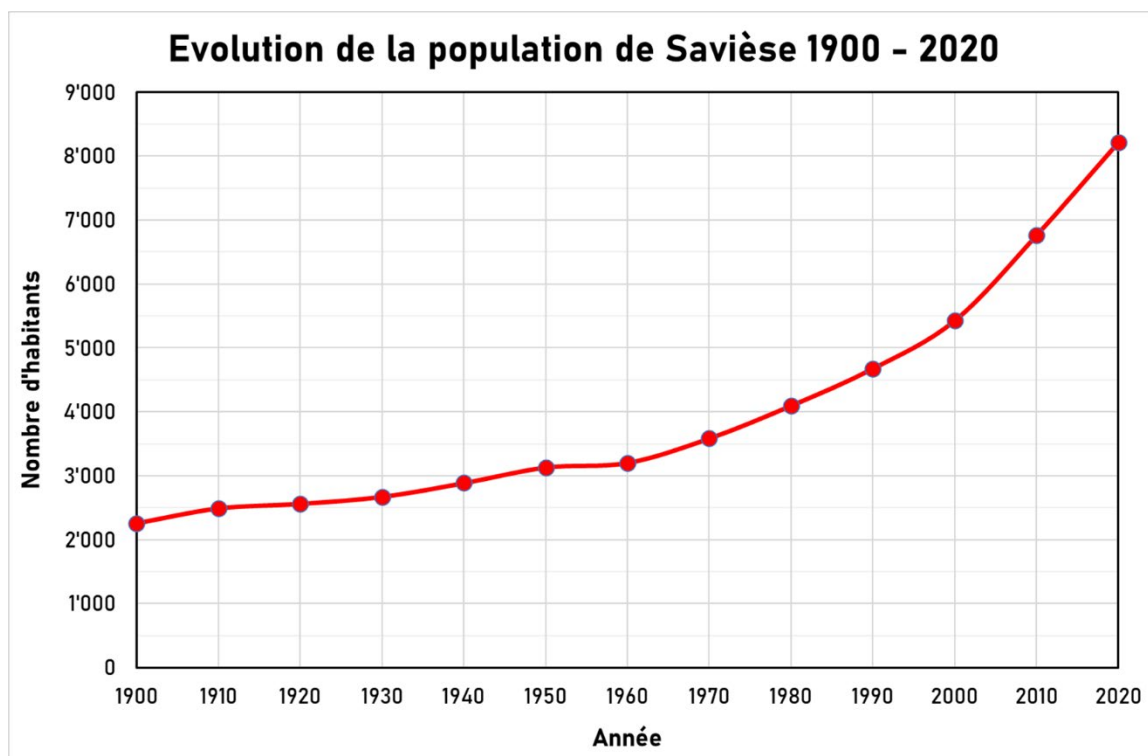
Avec l'arrivée des véhicules motorisés, Savièse comptait en l'an 2000 5'428 habitants, soit une augmentation d'environ 1'000 personnes sur 20ans.

Depuis, l'attractivité de Savièse (infrastructures, bon vivre, rive droite, proche de la ville, proche de l'autoroute) fait que la population a bondi, avec 8'215 habitants en 2020.

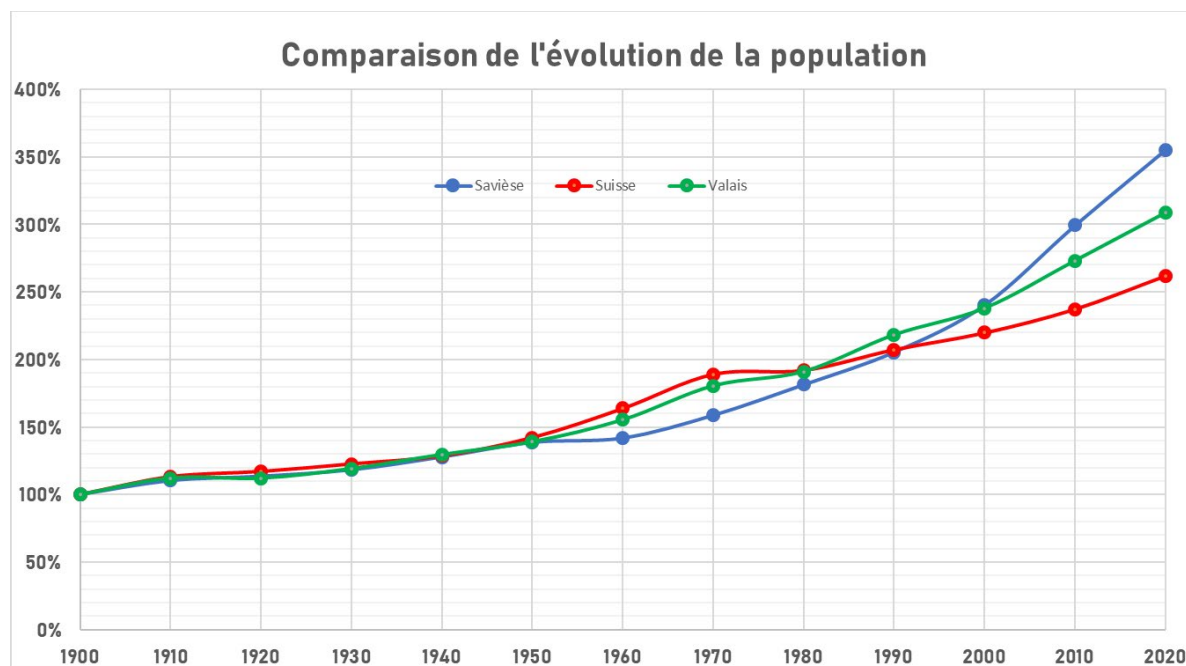
C'est significatif,

- en 80ans – de 1900 à 1980 – la population a doublé
- en 40ans – de 1980 à 2020 – la population a doublé
- en 20ans – de 2020 à 2040 – la population passera-t-elle de 8'000 à 16'000 ? cela sera très difficile de l'absorber

A noter qu'en 1450, la population saviésanne comptait 500-600 habitants.



Cette attractivité de la Commune de Savièse est confirmée, comparaison faite avec l'évolution de la population pour le Valais et la Suisse :



5 Projets

5.1 Route Chandolin - Vuisse

Il est désormais certain que la route de contournement Ouest de Roumaz et de St-Germain ne se réalisera pas.

Des études de faisabilité sont en cours pour des solutions alternatives à la route de contournement, soit pour la route de Chandolin-Vuisse et celle reliant Drône à la Sionne. Il s'agit d'inviter les usagers à transiter par les côtés du territoire, un potentiel pour contourner les villages de Roumaz et de St-Germain.

La route des Ballettes n'est pas une solution car le trafic n'est pas dévié, il ne désengorgera pas les villages de Roumaz et de St-Germain.



5.2 Traversée de Chandolin

Le tronçon de la route cantonale à l'intérieur de Chandolin est désormais limité à 30 km/h. L'abaissement d'une limitation de vitesse n'est pas appliqué sur une simple demande. Une expertise est menée pour identifier si la demande de diminuer la vitesse est justifiée. Des éléments - comme l'absence de trottoir – un bâti dense et serré – le bruit – sont des indicateurs pour abaisser la limitation de vitesse.

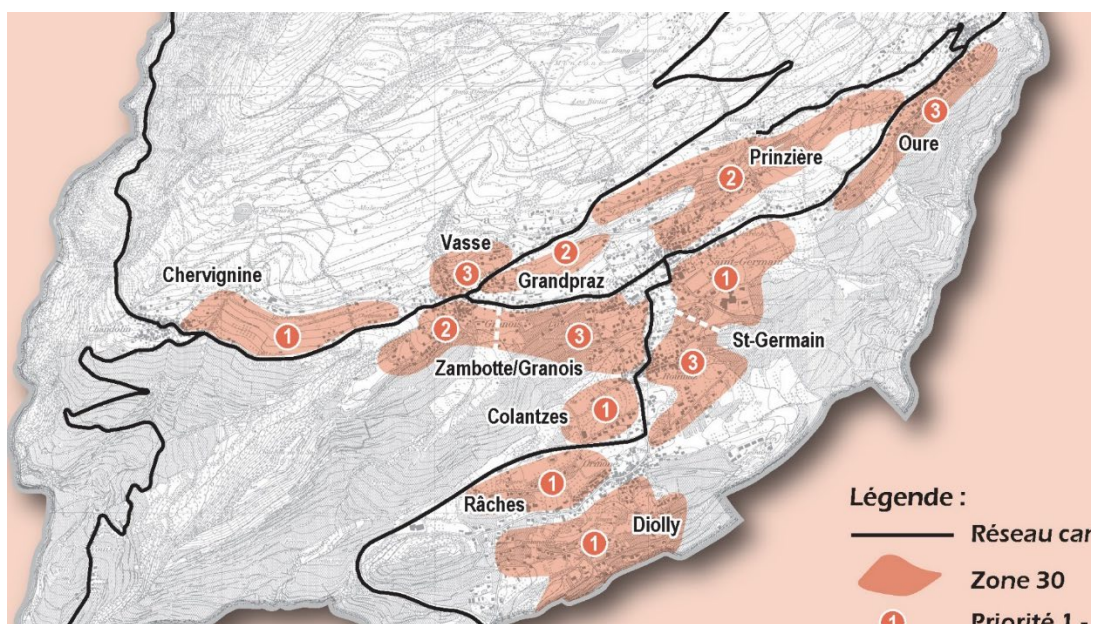
En présence d'une limitation de vitesse à 30 km/h, les panneaux de signalisation foisonnent car la limitation doit être rappelée à chaque carrefour. Pour une zone à 30 km/h, la signalisation est posée à l'entrée et à la sortie du périmètre, aucun rappel n'est posé, et des modérateurs de trafic sont également présents.



5.3 Zones 30 km/h

La mise en zones 30 km/h, réalisée dans différents secteurs de la Commune, relève d'une planification qui a été adoptée par le Conseil communal et présentée à la population en 2014. Ce plan directeur prévoyait d'introduire de manière échelonnée les zones 30 km/h le long de certaines routes communales, des priorités ayant été données pour leur mise en oeuvre. Ces zones 30 km/h – route de la Tsatonire par exemple - apporte une plus-value pour le quartier avec plus de sécurité et moins de bruit.

Cette planification arrivant gentiment à son terme, une nouvelle étude sera lancée par l'autorité communale pour définir, considérant la justification du besoin et la priorité, les nouveaux secteurs à mettre en zone 30 km/h.



5.3.1 Radars

Le radar pédagogique mesure les vitesses et sensibilise les conducteurs, en ayant pour objectif de les inciter à ralentir. Les données collectées permettent de déterminer le nombre de véhicules, leur vitesse et l'heure de leur passage.

Les résultats démontrent que la grande majorité des usagers respecte la vitesse autorisée.

Si des abus sont constatés surtout en journée, la police cantonale est informée et un contrôle radar est effectué. Dernièrement sur les hauts de la Commune, un tel contrôle a été effectué, des permis ont été déposés.

5.4 Eaux potable et d'irrigation

Pas de travaux en cours du côté de Chandolin et de Vuisse. Dès qu'une fuite est constatée, il est apprécié de la signaler au service des travaux publics pour la réparer dans les meilleurs délais.



5.5 Modernisation de l'éclairage public

Depuis 2020, la Municipalité de Savièse modernise l'éclairage public en déployant progressivement, dans le cadre d'un budget pluriannuel de CHF 1.2 mio sur 6 ans (soit CHF 200'000.—par année), un éclairage dynamique à réduction nocturne.

Cette mesure consiste à réduire l'intensité lumineuse durant la nuit, et de l'augmenter lors d'une détection de présence comme le passage d'une voiture, d'un vélo ou un piéton.

A noter toutefois que sans détection de présence, l'éclairage est éteint de 23h00 à 5h30.

La population semble satisfaite de cette coupure car jusqu'à ce jour, elle n'a fait l'objet d'aucune remarque.

L'objectif sécuritaire est garanti tant pour les citoyens par un éclairage permanent mais réduit, que pour les usagers nocturnes qui verront l'intensité lumineuse augmenter à leur passage, Cette solution amènera du confort dans les quartiers, limite la pollution lumineuse car la lumière est dirigée vers le bas et apporte une sensible économie d'énergie mais uniquement aux abords des routes communales. Les routes cantonales et les passages piétons sont éclairés à 100%.

A noter que l'introduction des nouvelles technologies pour l'éclairage public permet de réaliser une économie financière très appréciée, le coût passant de 88 cts/kWh à 11 cts/kWh, avec la variation de l'intensité ce coût baisse à 8 cts/kWh, voire à 4 cts/kWh en éteignant l'éclairage la nuit.



5.6 Révision du RCCZ et du PAZ

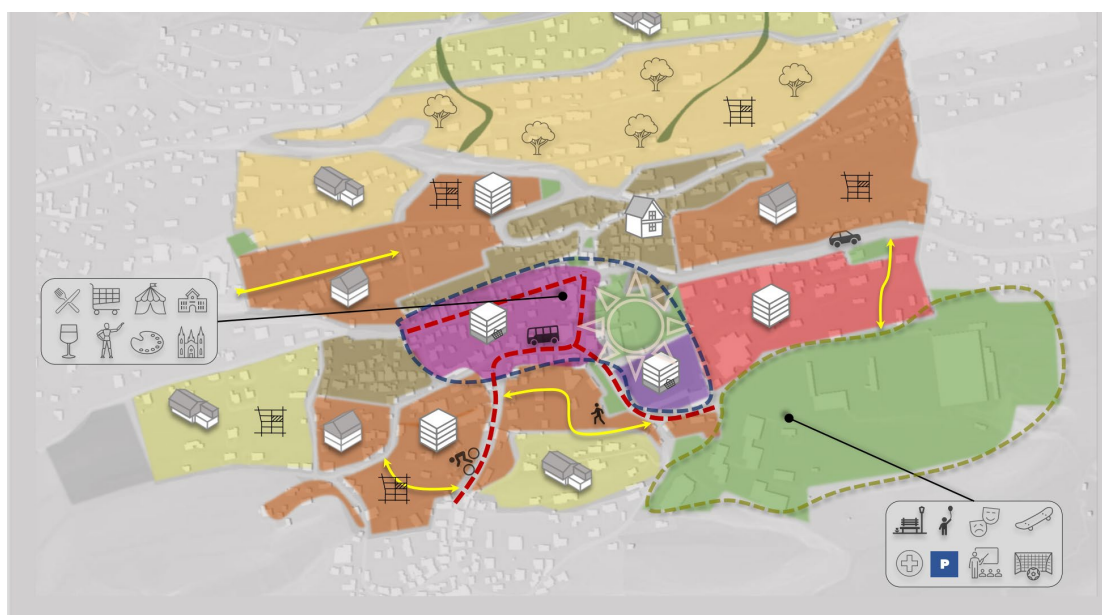
La révision globale du RCCZ (règlement communal de constructions et de zones) et du PAZ (plan d'affectation des zones) a été soumise en septembre 2021, pour un premier examen, auprès des différents services de l'Etat du Valais.

Les avis et remarques de ces différents organes ont été transmis dernièrement à la Municipalité. Un travail important est actuellement effectué pour traiter ces avis et remarques. Le Conseil communal devra les prendre en compte, corriger cette révision globale du RCCZ et du PAZ. Cette révision corrigée sera à nouveau soumise pour un deuxième examen auprès des différents services cantonaux.

Le Conseil communal espère pouvoir publier la mise à l'enquête publique de la révision globale du RCCZ et du PAZ en fin d'année 2024.

Dans la continuité, les oppositions devront être traitées par le Conseil communal pour lancer par la suite la procédure d'homologation.

Cette révision globale du RCCZ et du PAZ prend passablement de temps. Son homologation est espérée pour 2025-2026. Compter environ 10ans, entre le lancement de la révision globale et son homologation. A ce rythme, le travail pour la prochaine révision globale devrait débuter alors.



5.7 Inventaire du patrimoine bâti

Le Conseil communal a préparé l'inventaire du patrimoine bâti pour notre commune. Cet inventaire, comprenant 1'000 fiches (bâtiments), sera intégré dans le futur plan d'affectation de zones (PAZ) et le règlement de construction et de zones (RCCZ). Le PAZ et le RCCZ ne pourront pas être homologués sans que la Commune soit au bénéfice d'un inventaire de son patrimoine bâti (homologué ou en cours d'homologation).

Cet inventaire recense les bâtiments et leur attribue une note allant de 1 à 7. Le classement désigne la valeur du bâtiment en fonction de la note attribuée. Les prescriptions sont relatives à la note attribuée.

La mise à l'enquête publique de cet inventaire du patrimoine bâti s'exercera par bloc : Ormône - Roumaz / St-Germain - Prinzières/ Drône - Monteiller et enfin Granois – Chandolin. Après l'été pour les villages de Roumaz et d'Ormône et ensuite pour les autres blocs.

Pour exemple, sont classées en :

- 2 « remarquable » :**
- la Grande Maison
 - la Maison de Commune
 - l'Eglise
 - la Maison du Patrimoine à Drône

quelques bâtiments classés en 3 « intéressant », entre autres :

- la maison à Ernest Bieler, à la Crettaz
- l'ancienne maison d'Albert Chavaz, à Roumaz
- la maison d'André Luyet, à la Crettaz
- la maison de la famille Pierre-Henri Héritier et Cécile Léger, à Roumaz

Valeur nationale	1	très remarquable Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; ensemble remarquable par sa qualité globale exceptionnelle.
Valeur cantonale	2	remarquable Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal de portée cantonale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; construction remarquable par sa qualité globale.
Valeurs communales	3	intéressant Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes: volume, proportions, percements harmonieux, etc.; représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration à un ensemble bâti.
	4+	bien intégré Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même; architecture sans qualité remarquable, mais sans défaut gênant, l'objet est intéressant sur le plan local dans le cadre de son entourage avec lequel il s'harmonise parfaitement, cette intégration soulignant la valeur propre de l'objet qui ne s'impose pas d'emblée; maintien du volume et de la substance.
	4	bien intégré Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.
Sans valeur	5	en attente de jugement Bâtiment qui présente de l'intérêt, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture de la typologie ou de l'appartenance à un mouvement stylistique ou artisanal; bâtiment intéressant à première vue mais que le manque de recul ou de connaissances ne permet pas de juger définitivement maintenant.
	6	sans intérêt Bâtiment ou construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais « neutre » et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.
	7	altère le site Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des composantes architecturales, sans cohérence avec son environnement, etc., gêne et altère un site naturel ou construit.



5.8 Déchets alimentaires

Le Conseil communal a décidé, la mise en place dans les éco-points de la commune, d'un système de collecte de déchets gastro. Cette collecte sera opérationnelle dès le 1^{er} juillet prochain.

Le Conseil communal a décidé un temps d'essai de deux ans. Durant cette période, la collecte sera gratuite. Cette charge peut être ponctuellement assurée par la Commune car les taxes prélevées étaient légèrement supérieures au coût des prestations.

Au terme des deux ans, un bilan sera tiré et décision sera prise de continuer ou non cette collecte et d'en définir les modalités financières.

La collecte des déchets est une tâche qui doit être autofinancée. L'objectif est de faire supporter le coût de la prestation à ses utilisateurs, selon le principe de causalité, le principe d'équivalence et le principe de couverture des coûts.

Ces containers pour les déchets gastro seront accessibles au moyen d'une carte qui sera remise par l'administration communale aux ménages intéressés.



5.9 Desserte en transports publics

En 2017, de nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse ont été introduites pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances de 17h00 à 19h00, des courses postales supplémentaires à une cadence de 20' sont proposées depuis la fin de l'année 2022 sur la ligne Sion – Savièse, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche horaire.

L'introduction de nouvelles courses dont le coût variant entre CHF 50' à 100'000.-- est à la charge unique de la Commune. Le Canton du Valais pourrait donner son accord pour assurer une partie du risque financier, mais cela à un coût car il devrait répondre aux demandes provenant d'autres communes du canton.

Si la fréquentation sur ces courses est démontrée, elles peuvent être prises en charge par le TRV (transport régional des voyageurs) qui est financé conjointement par la Confédération et le Canton. Cela permettrait à la Commune de proposer de nouvelles correspondances. Toutefois, la Confédération a le souhait d'effectuer une coupe budgétaire dans la prise en charge du transport régional des voyageurs (TRV) pour le Valais.

La ligne du Sanetsch est une ligne touristique avec une très faible fréquentation. La Commune paie le déficit de la ligne, soit environ CHF 20'000.—par année. Dès lors, il n'est pas prévu d'introduire une course supplémentaire pour cette ligne.



5.10 Itinéraires - mobilité douce

Le concept de mobilité douce pour relier les différents villages avec la pose d'une signalétique et des tronçons sécurisés est en main des ingénieurs pour le finaliser. La mobilité douce est de favoriser les itinéraires alternatifs moins fréquentés en dehors des routes à forte circulation. Pas de mesures transitoires avant la réalisation du concept de mobilité douce car son aménagement devra tenir compte du bâti existant, des propriétés privées, du trafic routier. Seul un plan directeur pourrait par opportunité réaliser le réseau complet de mobilité douce.



5.11 Vélos en libre-service

Les vélos en libre-service seraient un moyen alternatif pour pallier au manque de courses postales. Ces vélos sont désormais disponibles dans les différents villages de la Commune ainsi qu'à Monteiller, aux Rochers et à Pafirmin.

La proposition étant de se déplacer autrement qu'en véhicules individuels motorisés.

Ce réseau pourrait compléter les transports publics avec un déplacement en vélo sur le territoire de Savièse et en fréquentant les transports publics pour se déplacer sur Sion.

Les usagers pourront se déplacer avec ces vélos, majoritairement électriques, mais également traditionnels, sur 12 communes de l'Agglo Valais central. Outre les villes de Sion et Sierre, les communes de Salquenen, Chalais, Grône, Noble-Contrée, Saint-Léonard, Savièse, Nendaz (Aproz), Conthey, Vétroz et Ardon seront desservies par des stations de vélos en libre-service.

Pour développer la mobilité douce, ce service permettra de se déplacer avec un vélo, partant du point A pour le laisser au point B sans devoir revenir au point A, à Savièse ou ailleurs dans le Valais central.



5.12 Soutien énergétique

Le 2 février 2022, le Conseil d'Etat a homologué notre « Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables ».

Ainsi des subventions en matière d'énergie avec les objectifs suivants : les économies d'énergie à l'échelle communale et la production d'énergie au niveau local, sont accordées pour les personnes domiciliées à Savièse.

Ces subventions portent sur :

- Le CECB+
Le CECB+ est un certificat que l'on obtient pour son bâtiment. Il s'agit d'une étiquette-énergie officielle, un bilan des performances énergétiques du bâtiment, que ce soit pour son enveloppe ou pour son efficacité énergétique globale.
- La pose de panneaux solaires photovoltaïques
condition : personne physique domiciliée en résidence principale dans le bâtiment pour lequel elle présente une demande de subvention.

et :

- L'isolation thermique du bâtiment.
- La rénovation du système de chauffage, mise en place d'une pompe à chaleur. il s'agit d'un changement du système de chauffage et non d'un renouvellement
- La rénovation globale du bâtiment.

Ces dernières étant conditionnées à l'octroi de la subvention accordée par le Canton.

La Commune dispose actuellement d'une enveloppe budgétaire annuelle de CHF 200'000.— pour attribuer des subventions pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.



5.13 Manifestations – vaisselle réutilisable

Le Conseil communal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme par exemple des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

L'achat de cette vaisselle réutilisable fait suite à la décision de la Conférence des Présidents du district de Sion prise en 2021 en période de pandémie de ne pas encaisser la cotisation de CHF 3.—par habitant. Cette cotisation non versée devait servir à soutenir les sociétés locales sportives, culturelles ou à but social.

Une répartition financière à chaque société étant trop compliquée, la mise à disposition gratuite de matériel semble plus judicieuse.



5.14 Assemblées primaire et bourgeoisiale

M. le Président rappelle que le 12 juin prochain à 19h30 se dérouleront au Théâtre le Baladin les assemblées primaire et bourgeoisiale durant lesquelles différents sujets seront abordés, entre autres, la décision d'octroyer la bourgeoisie d'honneur à notre curé, Jean-François Luisier, qui quittera la Paroisse de Savièse en juillet prochain.

6 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :
Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.
Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune
« Ne demandez pas ce que votre ~~pays~~ peut faire pour vous.
Demandez ce que vous pouvez faire pour votre ~~pays~~. »

John F. Kennedy

Commune

Ce soir, on ne parle pas de ~~mon~~ problème mais de *notre* problème.



6.1 Route Chandolin - Vuisse

A ce jour, aucun agenda ne peut être donné, aucun plan ne peut être présenté pour ce projet amenant à améliorer la route Chandolin – Vuisse, en rappelant que cette route est cantonale. Le bureau mandaté pour une étude de faisabilité devrait rendre son travail avec proposition d'ici cet été. L'étape suivante étant la réalisation de l'avant-projet.

La volonté étant de réaliser un trottoir pour les traversées de Vuisse et de Chandolin. Entre deux, des élargissements sont possibles pour les secteurs où les véhicules se croisent difficilement.

L'idée du projet étant de ne pas réaliser un fort élargissement de la chaussée. Le trafic futur devrait majoritairement concerner les usagers de Granois et de Chandolin.

6.2 Vuisse – 30 km/h

Comme précisé ci-avant, toute demande pour un abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h fait l'objet d'une expertise. Les conditions pour un abaissement de la limitation sont drastiques.

Une demande peut être déposée auprès de la Municipalité de Savièse qui la transmettra ensuite au Canton, la route étant classée cantonale.

De nouvelles constructions ont été bâties, le hameau de Vuisse s'est étendu dans sa partie aval. Les riverains soulèvent leur inquiétude en matière de sécurité en l'absence de trottoir et d'éclairage public. Dans le projet de la traversée de Vuisse, ces infrastructures devraient être prévues. Aucune garantie ne peut être donnée par la Commune, le maître d'ouvrage étant le Canton du Valais, propriétaire de la route.

Les riverains doivent aussi être conscients que la réalisation d'infrastructures a un coût qui n'est pas négligeable.

6.3 Vuisse – chemin de la Pavva

La pose d'un miroir serait le bienvenu à la sortie du chemin de la Pavva sur la route de Vuisse.

Sentiment d'insécurité de la part des riverains qui, selon eux, les conducteurs circulent relativement vite.

En l'absence d'un trottoir ou une haie mal taillée, l'abaissement de la limitation de vitesse ne résoudra pas forcément la problématique de la sécurité.

6.4 Réseau - hiérarchie

Sans restriction de tonnage, les véhicules lourds circulent prioritairement sur les routes cantonales selon le principe de la hiérarchie du réseau.

Le chauffeur d'un véhicule lourd traversant le village de Chandolin est responsable des dégâts causés et de respecter le tonnage autorisé.

La problématique provient aussi de l'application de navigation qui ne répertorie pas toutes les particularités du trajet souhaité ou peut-être la mise à jour de l'application n'a pas été effectuée et conduit les usagers à se trouver dans des situations inconfortables avec leur véhicule.

6.5 Place de jeux

En l'absence de terrain disponible pour réaliser une place de jeux pour les enfants de Chandolin, une proposition est présentée de la réaliser dans la cour d'école du bâtiment scolaire de Chandolin qui est laissée un peu à l'abandon.

C'est une proposition qui mérite d'être explorée.

6.6 Petite structure d'accueil et lieu de rencontre

Dans un process futur, le bâtiment scolaire pourrait servir de lieu de rencontre pour les villageoises et les villageois voire également de lieu pour une petite structure d'accueil. C'est une alternative intéressante d'autant plus que les exigences de rénovation sont moindres avec la présence d'un petit nombre d'enfants.

6.7 Bâtiment scolaire du village

La présence d'un bâtiment scolaire dans le village est importante car c'est un lien social entre les familles avec des élèves qui se déplacent à pied car scolarisés à proximité de la maison. Pour les enfants des familles qui sont domiciliées à l'extérieur des villages, le lien social se crée également bien que se déplaçant en bus.

Actuellement, les bâtiments scolaires des villages ne répondent plus aux normes sismiques et sécurité incendie. Les élèves d'un bâtiment scolaire de village sont aussi désavantagés car la

surface de leur salle de classe est inférieure au standard actuel. Des élèves de villages des petites classes se rendent déjà aujourd'hui dans les salles de classe de Moréchon 2. Le bâtiment scolaire de Chandolin ne dispose pas de la surface extérieure nécessaire pour un agrandissement qui est nécessaire afin que le bâtiment soit transformé pour respecter les normes actuelles.

La population saviésanne augmente, les infrastructures doivent répondre non seulement aux besoins des familles, mais également à des besoins scolaires.

6.8 Animateur socioculturel

Une proposition est également présentée pour une sociabilisation des jeunes enfants par le biais d'animations, d'activités proposées par l'animateur socioculturel de la Commune.

Le public de l'animateur socioculturel est effectivement très varié, il peut être constitué d'enfants, de jeunes, d'adultes, de personnes âgées.

Toutefois, l'animateur socioculturel a d'abord été engagé pour travailler avec les jeunes ados, soit post-scolaire. Etant engagé à temps partiel, il ne peut pas couvrir toutes les tranches d'âge.

Là, il travaille à la découverte des besoins et dans quel domaine il pourra agir.

Les activités pourraient être étoffées en augmentant l'effectif socioculturel si les besoins étaient avérés.

Mais rien n'empêche d'écrire un courriel à l'animateur socioculturel pour lui proposer une animation destinée aux plus jeunes enfants de Chandolin.

6.9 Patrimoine de Chandolin

En tant que membre du comité du Patrimoine de Chandolin et en l'absence excusée de sa présidente, Mme Jeanne Emmanuelle Jollien, M. Yves Dumoulin rappelle quelques points d'amélioration qui avaient été soulevés dans un courrier de 2021, resté sans réponse.

6.9.1 Places de parc

Soulève la problématique du manque de places de parc.

La Municipalité de Savièse, mise à part les places déjà aménagées, n'est pas propriétaire de terrains au cœur du village qui lui permettraient de créer de nouvelles places.

Le secteur de la chapelle est situé hors de la zone à bâtir, soit en zone agricole, l'aménagement de places de parc ne correspondrait pas aux buts de la zone et l'autorisation pour les réaliser ne relève pas de la compétence de la Municipalité mais de la CCC (commission cantonale des constructions). Une discussion peut avoir lieu avec le SDM pour analyser quelles sont les possibilités.

6.9.2 QR-Codes et balises

Le village de Chandolin, disposant d'une signalétique et d'un parcours didactique, avec QR-Codes et balises, pour mettre en valeur son patrimoine, espère qu'ils seront pris en compte si la Municipalité devait introduire pareil système pour ses besoins. La proposition est notée par la Municipalité.

6.9.3 Lignes électriques aériennes

L'introduction électrique souterraine par Oiken se réalise par opportunité, selon les travaux prévus dans le secteur.

Avec la modernisation de l'éclairage public, il peut être possible que cette introduction électrique se réalise en parallèle

6.9.4 Miroir – intersection route de Vuisse et rue de Chandolin

S'agissant de deux routes classées cantonales, la demande doit être déposée auprès du voyer de l'arrondissement 2 du service cantonal de la mobilité.

6.9.5 Manifestations – vaisselle réutilisable - caution

Les exigences fixées engendrent des coûts supplémentaires non négligeables pour les petites manifestations.

Actuellement, la vaisselle et les verres ainsi que d'autres infrastructures sont mises gratuitement par la Municipalité de Savièse à disposition des sociétés et autres associations qui organisent des manifestations à Savièse. Le lavage des verres est également gratuit.

Désormais lors de toute manifestation, l'obligation d'utiliser de la vaisselle renouvelable ou lavable voire biodégradable est non négociable.

Cette vaisselle contribue grandement à la réduction des déchets, à l'amélioration de la propreté du site, à la réduction des frais de nettoyage et d'élimination des déchets, et à l'amélioration de l'image de la manifestation.

La caution qui serait demandée n'est pas un frein, les participants sont habitués et respectueux avec ce principe, ils déposent la vaisselle après usage. Sans caution, l'organisateur devra prendre à ses frais le matériel manquant.

6.9.6 Glissières dans le village

Entre Granois et Chandolin, la route cantonale est bordée de barrières en bois. La proposition est de remplacer les glissières dans le village par des barrières plus actuelles.

Les glissières doivent d'abord répondre à un impératif de sécurité. L'Etat du Valais, propriétaire de la route, a aussi le principe d'uniformiser les infrastructures en limitant les exceptions.

6.9.7 Container entrée du village

Proposition de poser un container maritime à l'entrée du village, à côté de l'écopoint pour abriter le matériel du patrimoine. Une décoration ornerait ce container et lui apporterait une plus-value.

La présence de ce container supprimerait une place de parc alors que le village revendique des places supplémentaires. Par ailleurs, cette parcelle étant située hors zone à bâtir, l'autorisation relève de la compétence de la CCC.

Ne disposant pas d'autres locaux que celui déjà occupé par le Patrimoine, la Municipalité l'invite à approcher des propriétaires privés qui seraient disposés à laisser un local vide pour les besoins du village.

6.9.8 Entretien d'un bâtiment de village

Une vieille bâtisse qui nécessiterait une rénovation.

Son propriétaire a été avisé et l'entretien exigé, pour éviter tout accident, a été effectué.

Un espace de ce bâtiment pourrait servir de local pour déposer le matériel du patrimoine de Chandolin. Le Patrimoine est invité à lui soumettre la proposition.

6.9.9 Clocher du village

Le clocher du village devrait faire l'objet d'une rénovation car la cloche n'est plus correctement fixée et elle pourrait être dangereuse.

Mme Aline Héritier, conseillère communale en charge du patrimoine, se renseignera auprès des monuments historiques du canton du Valais si un soutien était accordé pour une rénovation du clocher.

Le marguillier du village, M. Vincent Reynard, vice-président de la Commune, signale qu'une intervention sommaire a été réalisée sur le système mécanique de freinage

de la cloche. A ce jour, pas de signe alarmant, de temps en temps un contrôle est effectué et son utilisation est très limitée.

6.9.10 Banc public

La mise en place de bancs dans le village et plus particulièrement un à côté du bassin, à l'entrée du village.

Le service des travaux publics se charge de poser un nouveau banc à côté du bassin.

L'autorité est ouverte à poser d'autres bancs à Chandolin ou à Vuisse si des propriétaires l'autorisent à poser sur leur parcelle, le village étant invité à les recenser.

6.9.11 Vélos libre-service

Il est plus judicieux de modifier l'emplacement des vélos au cœur du village, pour ne pas occuper une place de parc.

Le service technique communal se chargera d'examiner avec la société charge de ces vélos pour, si possibilité, les déplacer.

6.9.12 Fibre optique

Les personnes sont invitées à contacter les opérateurs Oiken SA ou Swisscom pour connaître le développement de leur fibre optique dans la région de Chandolin.

6.9.13 Défibrillateur à Chandolin

Les personnes sont informées de la présence d'un défibrillateur à Chandolin, à la Grande Maison.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie les organisateurs de la soirée, à savoir le comité de la Fête-Dieu ainsi que celui du Patrimoine du village de Chandolin. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village de Chandolin et le liquide par la Commune.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président

S. Dumoulin

La Secrétaire

M. N. Reynard